

GROUPE AL BARID BANK

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024

Aux Actionnaires de
AL BARID BANK S.A
Casablanca

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
EXERCICE DU 1^{er} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2024**

Audit des états financiers consolidés

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés d'AL BARID BANK et sa filiale (Groupe Al Barid Bank), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2024, ainsi que l'état consolidé du résultat global, l'état consolidé des variations des capitaux propres et le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris un résumé des principales méthodes comptables. Ces états financiers consolidés font ressortir un montant de capitaux propres consolidés de KMAD 4 429 958 dont un bénéfice net consolidé de KMAD 871 387.

Nous certifions que les états financiers consolidés cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Al Barid Bank au 31 décembre 2024, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants du groupe conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Maroc et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Risque identifié	Notre réponse
<i>Evaluation des dépréciations et provisions sur les crédits à la clientèle</i> Les prêts et créances à la clientèle sont porteurs d'un risque de crédit qui expose le Groupe Al Barid Bank à une perte potentielle si les clients s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. Le Groupe Al Barid Bank constitue des provisions pour dépréciations destinées à couvrir ce risque. Ces dépréciations sont déterminées selon les dispositions de la norme IFRS 9 Instruments financiers et le principe des pertes de crédit attendues. L'évaluation des pertes de crédit attendues pour les portefeuilles de prêts à la clientèle requiert l'exercice du jugement notamment pour : - Déterminer les critères de classement des encours en Bucket 1, Bucket 2 ou Bucket 3 ; - Estimer le montant des pertes attendues en fonction des différentes catégories ; - Etablir des projections macro-économiques qui sont intégrées à la fois dans les critères de dégradation et dans la mesure des pertes attendues. Les informations concernant notamment la reconnaissance et les modalités d'estimation des pertes de crédit attendues sont principalement détaillées dans la note relative à l'application de l'IFRS 9 au niveau de l'annexe aux comptes consolidés. Au 31 décembre 2024, le montant total des encours de prêts à la clientèle exposés au risque de crédit s'élève à KMAD 10 065 634 (encours brut) ; le montant total des dépréciations s'élève à KMAD 488 421. En ce qui concerne les engagements hors bilan relatifs à la clientèle pour KMAD 265 126, les dépréciations pour pertes attendues s'élèvent à KMAD 729. Le degré de jugement et d'estimation requis pour l'appréciation du risque de crédit et l'évaluation des dépréciations, nous a conduit à considérer ces actifs comme un point clé d'audit.	Nous avons pris connaissance du dispositif de contrôle interne du Groupe Al Barid Bank et testé les contrôles clés relatifs à l'appréciation du risque de crédit et à l'évaluation des pertes attendues. Nous avons concentré nos travaux sur les encours et/ou portefeuilles de prêts à la clientèle les plus significatifs. Sur les aspects de dépréciation, nos travaux d'audit ont notamment consisté à : - Etudier la conformité à la norme IFRS 9 Instruments financiers des principes mis en œuvre par le groupe; - Prendre connaissance du dispositif de gouvernance et des contrôles clés mis en place au niveau du groupe; - Analyser les principaux paramètres et hypothèses retenus par le Groupe pour classer les encours par Bucket et évaluer les dépréciations y afférentes ; - Tester le calcul des pertes attendues sur une sélection de portefeuilles d'encours en Bucket 1, Bucket 2 et Bucket 3.

Valorisation des instruments financiers conformément à la norme IFRS9 Dans le cadre de ses activités de marché, le groupe Al Barid Bank détient des instruments financiers évalués et comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou des capitaux propres. La juste valeur des instruments financiers est déterminée, conformément à la note y afférente au niveau de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons considéré la détermination de la juste valeur des instruments financiers comme un point clé d'audit au 31 décembre 2024, en raison : - De l'importance du jugement requis pour la détermination de la juste valeur de ces instruments financiers ; - Du risque d'incidence significative sur les résultats du groupe, au regard de l'importance du poste au niveau des états financiers consolidés. Au 31 décembre 2024, la valeur des actifs financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat s'élève à KMAD 12 035 571 et à la juste valeur par les capitaux propres à KMAD 16 085 345.	Notre approche d'audit s'appuie sur la revue du dispositif dédié à l'identification, au suivi et à l'évaluation à la juste valeur des actifs comptabilisés en tant qu'actifs évalués à la juste valeur par résultat ou par capitaux propres. De ce fait, nous avons examiné et testé, sur base d'échantillons, la conception et l'efficacité opérationnelle des principaux contrôles clés portant notamment sur : - L'identification et le classement des instruments financiers en actifs évalués à la juste valeur ; - Le choix des approches d'évaluation de la juste valeur de ces instruments financiers ; - La détermination des paramètres de marché ou d'évaluation (flux contractuels attendus le cas échéant, taux d'actualisation...), - La réalisation de tests de détails pour la détermination de la juste valeur.
---	---

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du groupe.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- nous tirons conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe. Nous assumons l'entière responsabilité de l'opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Casablanca, le 15 mai 2025

Les Commissaires aux Comptes

FIDAROC GRANT THORNTON

FIDAROC GRANT THORNTON
Membre Réseau Grant Thornton
International
7 Bd. Driss Slaoui - Casablanca
Tél : 05 22 54 45 00 - Fax : 05 22 29 66 70

Faïçal MEKOUAR
Associé

COOPERS AUDIT MAROC S.A

COOPERS AUDIT MAROC
Siège Social: 83 Avenue Hassan II
Casablanca
Tél: 0522 42 11 90 / Fax: 0522 27 47 34

Abdellah LAGHCHAOU
Associé

Comptes consolidés au 31 décembre 2024

Al Barid Bank a publié pour la première fois des états financiers consolidés arrêtés au 31/12/2017 selon les normes comptables internationales (International Financial Reporting Standards), avec bilan d'ouverture au 1er janvier 2016, conformément aux prescriptions de la norme IFRS 1 « Première application des normes d'information financière » et en appliquant les autres normes comptables telles qu'elles ont été approuvées par l'International Accounting Standards Board (IASB) pour ses comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2024.

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, Al Barid Bank utilise les modèles des états financiers consolidés (Bilan, compte de résultat, état du résultat global, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) tels qu'ils figurent sur le PCEC (Plan Comptable des Etablissements de Crédit) de Bank Al Maghrib.

Normes comptables appliquées

1. Périmètre de consolidation

Les normes IFRS 10, 11 et IAS 28 révisée détaillent les méthodes de consolidation selon le type de contrôle exercé.

Al Barid Bank exerce un contrôle exclusif et détient 100% des droits de vote de Barid Cash, société spécialisée dans les transferts nationaux et internationaux.

Al Barid Bank exerce un contrôle exclusif et détient 100% des droits de vote d'ABB courtage, société spécialisée dans le courtage d'assurance.

Options retenues

Al Barid Bank consolide Barid Cash ainsi que ABB courtage selon la méthode de l'intégration globale.

A ce titre, toutes les transactions avec les filiales ainsi que les résultats de cessions internes sont éliminées en consolidation.

2. Bases d'évaluation et recours à des estimations

Les états financiers consolidés sont établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains instruments financiers qui sont évalués à la juste valeur. Ils ont été préparés en effectuant les meilleures estimations possibles et en retenant certaines hypothèses qui affectent les montants figurant au bilan et au compte de résultat. Les montants effectifs ultérieurs peuvent s'avérer différents des estimations et des hypothèses retenues.

Les principaux éléments concernés sont :

- La juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif.
- Les hypothèses retenues pour les tests de dépréciation des immobilisations incorporelles.
- Les évaluations opérées au titre du risque de crédit.
- L'estimation des provisions pour risques et charges.

3. Juste valeur

Obligatoire à compter du 1er janvier 2013, La norme IFRS 13 définit les modalités de calcul de la juste valeur utilisée pour l'évaluation des instruments financiers et les informations à fournir en annexes. Selon la norme, La juste valeur est le prix qui serait reçu pour vendre un actif ou payé pour transférer un passif lors d'une transaction ordonnée entre des intervenants du marché à la date d'évaluation selon les conditions courantes du marché. Le Groupe ABB utilise des techniques d'évaluation qui sont appropriées aux circonstances et pour lesquelles il existe des données d'entrée suffisantes pour évaluer la juste valeur.

L'IFRS 13 présente une hiérarchie des justes valeurs qui classe selon trois niveaux d'importance les données d'entrée des techniques d'évaluation utilisées pour déterminer la juste valeur :

- **Niveau 1** : Les données d'entrée de niveau 1 s'entendent des prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation. Un prix coté dans un marché actif fournit la preuve la plus fiable de la juste valeur et doit être utilisée sans ajustement pour évaluer la juste valeur lorsque disponible, sauf dans des cas spécifiques précisés dans la Norme.
- **Niveau 2** : Les données d'entrée de niveau 2 sont des données d'entrée, autres que les prix cotés inclus dans les données d'entrée de niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement, soit indirectement. Si l'actif ou le passif a une échéance spécifiée (contractuelle), une donnée d'entrée de niveau 2 doit être observable pour la quasi-totalité de la durée de l'actif ou du passif. Les données d'entrée de niveau 2 comprennent :
 - Les prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs similaires ;
 - Les prix cotés sur des marchés qui ne sont pas actifs pour des actifs ou des passifs identiques ;
 - Les données d'entrée autres que les prix cotés qui sont observables pour l'actif ou le passif, par exemple, les taux d'intérêt et les courbes de taux observables aux intervalles usuels, les volatilités implicites, les différentiels de taux.
- **Niveau 3** : Les données d'entrée de niveau 3 sont les données d'entrée concernant l'actif ou le passif qui sont fondées sur des données non observables. Ces données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur dans la mesure où il n'y a pas de données d'entrée observables disponibles, ce qui rend possible l'évaluation dans les cas où il n'y a pas, ou presque pas, d'activité sur les marchés pour l'actif ou le passif à la date d'évaluation. Cependant, l'objectif de l'évaluation de la juste valeur demeure le même, à savoir l'estimation d'un prix de sortie du point de vue d'un intervenant du marché qui détient l'actif ou qui doit le passif. Ainsi, les données d'entrée non observables doivent refléter les hypothèses que les intervenants du marché utiliseraient pour fixer le prix de l'actif ou du passif, y compris les hypothèses concernant le risque.

4. Actifs au coût amorti

Le coût amorti d'un actif ou d'un passif financier correspond au montant auquel cet instrument a été évalué lors de sa comptabilisation initiale :

- Diminué des remboursements en principal ;
- Majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif, de toute différence entre ce montant initial et le montant du remboursement à l'échéance ;
- Diminué de toutes les réductions pour dépréciations ou irrécouvrabilité.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode qui permet de calculer le coût amorti d'un actif ou passif financier et d'imputer directement les coûts de transaction et toute décote ou surcote, sur les périodes appropriées.

5. Actifs à la juste valeur par résultat

Conformément à IFRS 9, Les actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat, ce sont des instruments classés comme détenus à des fins de transaction ou, lors de leur comptabilisation initiale, ils ont été classés par l'entité dans cette catégorie ;

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titre ne fait pas l'objet de dépréciation.

6. Actifs à la juste valeur par capitaux propres

Cette catégorie de titre concerne les instruments de dettes du portefeuille de placement.

Les variations de juste valeur des titres (positives ou négatives) classés en "Actifs à la juste valeur par capitaux propres" sont enregistrées en capitaux propres. L'amortissement dans le temps de

l'éventuelle surcote / décote des titres à revenus fixes est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif (étalement actuariel).

7. Forward looking

La norme IFRS 9 exige l'utilisation des données historiques ; données internes et externes pertinentes (validées) et raisonnablement disponible, afin de faire des estimations de perte prospectives (forward looking). L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit et le calcul des pertes de crédit attendues tiennent compte d'informations prospectives. Un modèle en prenant en compte de données macroéconomique et prospectives dans l'évaluation des pertes de crédit attendues est mis en place par le groupe ABB.

8. Immobilisations corporelles

La norme IAS 16 définit une immobilisation corporelle comme un actif détenu durablement pour produire des biens et services, pour être loué ou utilisé à des fins administratives.

La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'une des deux modèles :

Modèle du coût : Le coût correspond au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Modèle de la réévaluation : Après sa comptabilisation en tant qu'actif, une immobilisation corporelle dont la juste valeur peut être évaluée de manière fiable doit être comptabilisée à son montant réévalué. Il s'agit de sa juste valeur à la date de réévaluation diminuée du cumul des amortissements et des pertes de valeur ultérieures.

- Le coût comprend les frais directement rattachables à l'acquisition et les charges d'intérêts liées au financement de l'immobilisation.
- Le modèle de la réévaluation consiste à évaluer l'actif à la juste valeur qui correspond, le plus souvent, à une valeur de marché.
- Les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité qui correspond à la durée d'utilisation effective.
- Le montant à amortir est égal au coût d'acquisition diminué de la valeur résiduelle du bien, c'est-à-dire le prix de vente en l'état à la fin de sa période d'utilisation.
- La norme définit une approche par composants qui consiste à décomposer une immobilisation corporelle selon ses constituants les plus significatifs.

Chaque composant est alors comptabilisé séparément et amorti selon sa durée d'utilité propre.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Le montant amorti n'est pas diminué de la valeur résiduelle car les immobilisations sont conservées jusqu'à la fin de leur durée de vie.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité sauf pour les agences mobiles.

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Mobilier et matériel de bureau	10 ans	10 ans
Matériel informatique	5 ans	5 ans
Matériel de transport	5 ans	5 ans
Agences mobiles	5 ans	10 ans
Guichets automatiques bancaires	10 ans	10 ans

Al Barid Bank adopte l'approche par composant au niveau de ses agences bancaires.

9. Immobilisations incorporelles

La norme IAS 38 définit une immobilisation incorporelle comme un actif identifiable, non monétaire, sans substance physique qui a pour but de produire des biens et services. Les actifs incorporels correspondant à des immobilisations en non-valeurs sont exclus de cette définition.

- La norme permet l'évaluation des immobilisations corporelles selon l'un des deux modèles : modèle du coût ou modèle de la réévaluation, lorsqu'il existe un marché actif.
- Une immobilisation incorporelle ayant une durée de vie déterminée est amortie sur sa durée d'utilité.
- Une immobilisation ayant une durée de vie indéterminée doit faire l'objet d'un test de dépréciation, au minimum, à la clôture de chaque exercice.

Options retenues

Al Barid Bank applique la méthode du coût historique amorti.

Les durées d'amortissements utilisées dans les comptes sociaux correspondent aux durées d'utilité.

Catégorie	Durée sociale	Durée d'utilité
Brevets et licences	5 ans	5 ans
Logiciels	5 ans	5 ans

Les actifs en non-valeurs identifiés sont éliminés.

10. Immeuble de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier détenu pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou bien profiter des deux. Un immeuble de placement peut générer des flux de trésorerie largement indépendants des autres actifs détenus par l'entreprise, contrairement à la production ou la fourniture de biens ou de services constituant l'objet principal de l'utilisation d'un bien immobilier occupé par son propriétaire.

Les immeubles de placement sont représentés par l'ensemble des immeubles hors exploitation que ce soient des terrains ou des constructions en cours.

Options retenues

Pour la valorisation des immeubles de placement, l'option retenue par Al Barid Bank est le coût historique corrigé selon l'approche par composants.

11. Instruments financiers - Première application de la norme IFRS 9

La norme IFRS 9 « Instruments Financiers » publiée par l'IASB en juillet 2014 remplace la norme IAS 39 relative au classement et à l'évaluation des instruments financiers. Celle-ci apporte des changements majeurs aux règles de classification et de dépréciation des actifs financiers. Les dispositions de cette nouvelle norme sont applicables à partir du 01/01/2018.

La norme IFRS 9 introduit notamment :

- De nouveaux critères pour le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- Un modèle de dépréciation unique applicable aux créances et aux titres, fondé sur les pertes attendues et non plus sur les pertes subies.

Classement

Alors que la précédente norme (IAS 39) conduisait à classer les actifs financiers principalement suivant le modèle de gestion, IFRS 9 énonce que le classement et l'évaluation de ces actifs dépendent à la fois du modèle de gestion (collecte, collecte et vente, vente) et des caractéristiques contractuelles des instruments dont principalement la nature des flux de trésorerie.

		Modèle de gestion		
		Collecte	Collecte et vente	Autre / vente
Test SPPI	Satisfaisant	Coût amorti	Juste valeur par OCI recyclables	Juste valeur par résultat
	Non satisfaisant	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par résultat

Le modèle de la collecte se caractérise par la seule perception des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie.

Le modèle de la collecte et vente se caractérise par la perception des revenus des actifs financiers et la revente de ces actifs.

Le modèle de la vente concerne les modèles autres, notamment la cession des actifs.

Il est important alors d'examiner si les flux de trésorerie contractuels sont composés uniquement du paiement du principal et des intérêts ou non : un test SPPI (Solely Payments of Principal and Interests) est alors requis.

Le croisement du test SPPI avec l'une des trois variantes du modèle de gestion permet de classer et d'évaluer les actifs financiers dans l'une des trois catégories, selon le schéma suivant :

- Actifs au Coût amorti = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte ;
- Actifs à la juste valeur par les capitaux propres recyclables (ou JV-OCI*) = Test SPPI satisfaisant et modèle de collecte et vente ;
- Actifs à la juste valeur par résultat (JVR) = Test SPPI non satisfaisant et/ou modèle de vente. *(OCI : Other comprehensive income).

La norme offre deux options :

- Tout actif financier peut être classé dans la catégorie JVR, même si ses caractéristiques correspondent aux critères de l'une des deux premières catégories (coût amorti ou JV-OCI);
- Les instruments de capitaux propres (actions), caractérisés par des flux financiers ne répondant pas aux critères du test SPPI, peuvent être classés dans la catégorie juste valeur par capitaux propres non-recyclables. Les gains et pertes constatées en capitaux propres ne seront pas constatés en résultat.

Evaluation

A l'entrée, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur, c'est-à-dire à leur valeur de marché ;

s'y ajoutent les frais de transaction sauf lorsque l'actif est évalué à la JVR.

Ultérieurement, le coût amorti d'un actif est calculé en appliquant le taux d'intérêt effectif (TIE) à sa valeur brute comptable, sauf pour les actifs dépréciés.

Les variations de valeur des actifs évalués en JV-OCI sont comptabilisées dans les capitaux propres.

Les variations de valeur des actifs évalués en JVR sont comptabilisées dans le résultat net.

Options retenues

L'ensemble du portefeuille a été soumis aux conditions énoncées par la norme.

Une attention particulière a été apportée aux options et clauses contractuelles des instruments de dettes.

Les portefeuilles de la norme IAS 39 ont été reclassés comme suit :

IAS 39	IFRS 9
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs à la juste valeur par résultat (JVR)
	OPCVM (Reclassement à partir des Actifs disponibles à la vente - AFS)
Actifs disponibles à la vente	Actifs à la juste valeur par les capitaux propres (JV-OCI)
Instruments de dettes	Instruments de dettes
Prêts et créances Placements détenus jusqu'à l'échéance	Actifs au coût amorti

Dépréciation

Au modèle de dépréciation de l'IAS 39, basée sur les pertes avérées ou subies, la norme IFRS 9 substitue un nouveau modèle de dépréciation pour risque de crédit fondé sur les pertes attendues ou ECL (Expected Credit Losses).

Les pertes attendues sont calculées uniformément selon la formule suivante :

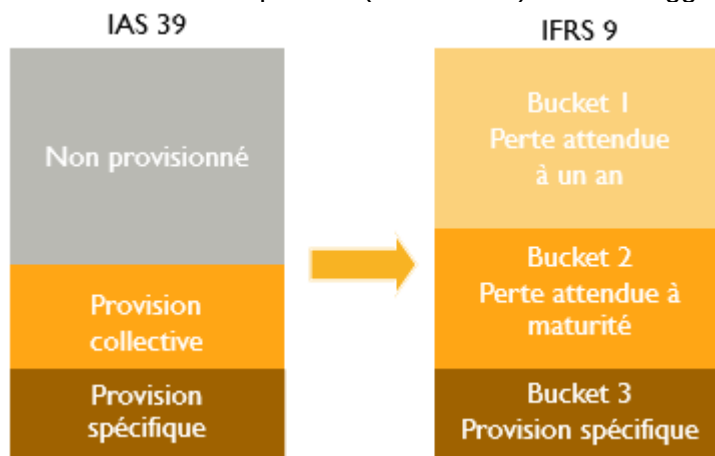
$$ECL = PD \times LGD \times EAD$$

Où EAD = Engagement bilan + Engagement hors bilan x CCF

Les paramètres sont :

- PD (Probability of Default) est la probabilité de défaut ;
- LGD (Loss Given Default) est le taux de perte ;
- EAD (Exposure At Default) est le montant de l'exposition en cas de défaut ;
- CCF (Credit conversion factor) est le taux de transformation des engagements hors bilan en tirage bilan.

Le modèle de dépréciation s'articule en 3 phases (ou Buckets) suivant l'aggravation du risque crédit.



En phase 1 (Bucket 1), la norme instaure une dépréciation calculée sur les actifs financiers dès leur comptabilisation initiale. Ces créances saines entrent dans le périmètre de provisionnement du risque client alors que jusqu'à présent, seules étaient appréhendées les créances ayant fait l'objet d'une "indication objective de dépréciation" (IAS 39).

La provision, calculée sur les pertes attendues à 12 mois, est reconduite si, au cours de l'année, aucun événement ou signe de détérioration de la situation de l'emprunteur n'est constaté.

En phase 2 (Bucket 2), dès qu'un "accroissement significatif du risque de crédit" est constaté, la dépréciation est calculée sur la durée de vie de l'actif financier.

En phase 3 (Bucket 3), si le risque de crédit d'un actif financier augmente au point qu'il est considéré comme douteux, la dépréciation est calculée sur la durée de vie résiduelle de l'actif financier.

La norme ne mentionne aucune méthode pouvant servir à caractériser un accroissement significatif du risque de crédit. Elle énumère cependant un certain nombre de facteurs, qualitatifs ou quantitatifs, pouvant être pris en considération.

Options retenues

Prêts accordés

Le classement des crédits ainsi que la notion de dégradation significative reposent sur le critère des impayés, selon le schéma suivant :

- Les crédits sans impayés sont logés dans le Bucket 1 ;
- Les crédits avec 1, 2 et 3 impayés sont classés dans le Bucket 2 ;
- Les crédits sont classés à partir du 4ème impayé dans le Bucket 3.

Une LGD forfaitaire normative de 45% est retenue pour le calcul des pertes attendues (ECL) relatives aux prêts accordés, dans l'attente de l'enrichissement de l'historique des données de récupérations.

Titres

Le niveau de la probabilité de défaut est corrélé à une notation ou rating externe, lorsqu'elle existe, qui indique la qualité de la contrepartie ou à une notation interne, calculée selon un modèle ad hoc lorsque les états financiers de l'émetteur sont disponibles.

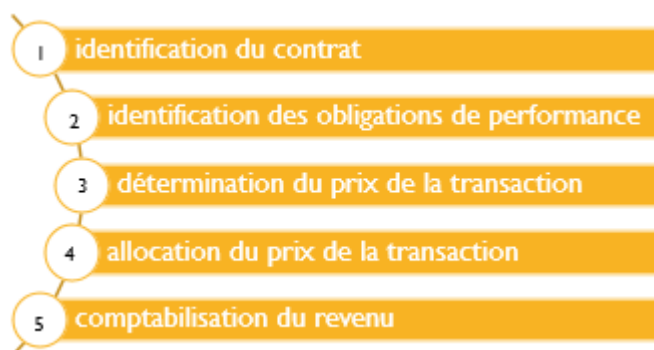
Un mapping est établi entre le niveau des notes attribuées et la probabilité de défaut, le niveau le plus élevé étant celui des titres dotés d'une notation souveraine qui reçoivent une probabilité de défaut nulle.

A l'exception des titres souverains ou des titres dotés de la garantie de l'Etat, auxquels sont attribués des LGD respectives de 0% et 3%, les autres titres reçoivent une LGD forfaitaire de 45% pour le calcul des ECL.

12. Produits des activités ordinaires - Première application de la norme IFRS 15

La norme IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » remplace la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires », IAS 11 « Contrats de construction » et leurs interprétations (IFRIC & SIC). Elle introduit de nouveaux principes de pose les principes de comptabilisation du chiffre d'affaires relatif aux contrats conclus avec des clients, à l'exception des contrats de location, des contrats d'assurance, des contrats d'instruments financiers et des contrats de garantie.

Cette norme définit un modèle unique de reconnaissance des revenus décliné en cinq étapes successives :



Options retenues

Les traitements comptables prescrits par la norme IFRS 15 ont déjà été appliqués au cours des exercices antérieurs pour la reconnaissance des revenus générés par les commissions et frais de dossiers relatifs à l'octroi de crédit. S'agissant de commissions rémunérant des services continus, leur intégration au compte de résultat est réalisée au fur et à mesure de la prestation rendue.

13. Avantages au personnel

La norme IAS 19 distingue quatre types d'avantages au personnel :

- Les avantages à court terme : Ils comprennent les salaires, les primes, les bonus, les congés annuels, la prévoyance. Ils sont comptabilisés en charges de l'exercice.
- Les avantages à long terme : Ils comprennent les primes liées à l'ancienneté, les indemnités de fin de carrière (ou de départ à la retraite), la couverture médicale postérieure à l'emploi des retraités et de leur famille, la garantie décès-invalidité. Leur calcul fait l'objet d'une évaluation actuarielle.
- Les indemnités de fin de contrat de travail : Ils sont versés lors de la résiliation du contrat de travail avant l'âge légal du départ en retraite ou suite à la décision des membres du personnel de partir volontairement. Les indemnités exigibles plus de douze mois après la date de clôture font l'objet d'une actualisation.
- Les avantages postérieurs à l'emploi : Ils sont constitués principalement par les pensions de retraite. La norme distingue les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies.

Dans un régime à cotisations définies, l'entité verse des cotisations à une caisse de retraite et n'a aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si la caisse n'a pas les moyens suffisants pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus. Ce régime ne génère aucun engagement pour l'entité et ne fait l'objet d'aucune provision.

Dans un régime à prestations définies, l'entité est engagée sur un niveau de prestations résultant d'une clause de la convention collective - ou du statut du personnel - mais également d'une obligation implicite due aux usages. Ce régime génère un engagement à la charge de l'entité et doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle tenant compte d'hypothèses démographiques et financières.

Options retenues

Les pensions de retraite sont servies par une caisse de retraite externe selon un schéma de régime à cotisations définies.

14. Provisions pour risques

La norme IAS 37 soumet la constitution d'une provision pour risques aux conditions suivantes :

- Une obligation actuelle, juridique ou implicite résultant d'événements antérieurs.
- Une sortie de trésorerie probable pour éteindre cette obligation.

- Une correcte estimation pour couvrir l'obligation identifiée et son ajustement à chaque clôture d'exercice.
- Les provisions doivent faire l'objet d'une actualisation lorsque leur échéance n'est pas à court terme et que l'effet est significatif.

Options retenues

Les provisions pour risques, non éligibles aux critères de la norme, sont annulées.

15. Impôts sur les bénéfices

La norme IAS 12 traite de la comptabilisation de l'impôt exigible et de l'impôt différé actif et passif.

- L'impôt exigible est le montant de l'impôt dû au titre de l'exercice courant.
- L'impôt différé correspond au flux d'impôt futur né des différences temporelles entre valeur comptable et base fiscale d'éléments du bilan, suivant l'approche bilancielle.
- L'impôt différé actif est un montant déductible postérieurement ; sa comptabilisation est conditionnée par l'existence de bénéfices imposables suffisants pour l'absorber. L'impôt différé passif est un montant imposable au cours des exercices futurs.
- Le montant de l'impôt différé est ajusté à chaque changement de taux ou de règles fiscales, selon la méthode du report variable.

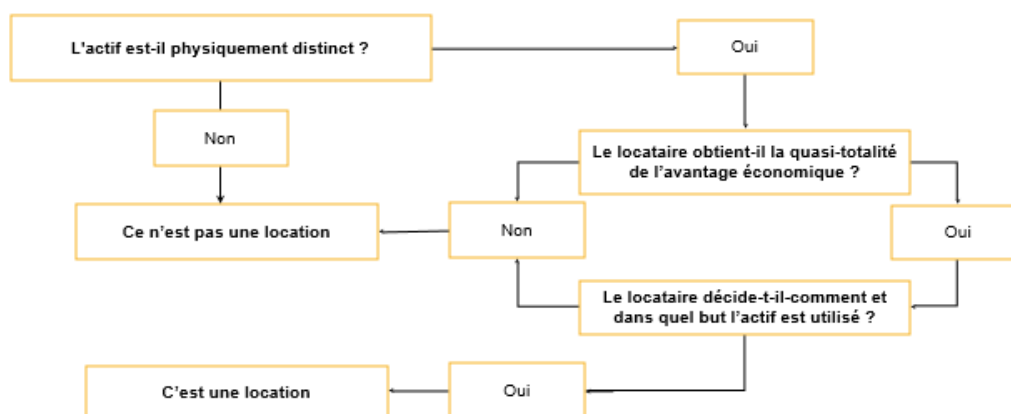
16. Norme IFRS 16 : contrat de location

Principe de la norme :

Publiée en 2016 et applicable à compter de janvier 2019, l'IFRS 16 remplace l'IAS 17 et toutes les interprétations relatives à la comptabilisation des contrats de location. Son objectif, harmoniser le traitement comptable prévu pour les contrats de location, qu'ils soient simples ou de financement.

Au bilan sera donc constaté un droit d'utilisation à l'actif et une dette locative au passif. Dans les comptes de résultat, sera comptabilisé l'amortissement linéaire du droit d'utilisation ainsi que la charge d'intérêt relative à la dette locative.

Un contrat de location est considéré éligible à l'IFRS 16, lorsqu'il respecte les conditions suivantes :



Options normatives retenues :

- Modalités de transition

Le Groupe ABB a opté pour la mise en œuvre de l'approche rétrospective modifiée, pour laquelle le droit d'utilisation et la dette locative sont évalués à la somme des loyers restant à verser, actualisés au taux marginal d'endettement.

Le choix de cette modalité n'engendrera aucun impact sur les capitaux propres du Groupe.

- **Seuils d'exemption**

Le groupe ABB a adopté les seuils d'exemptions proposés par l'IASB, à savoir :

- Courte durée du contrat de location (≤ 12 mois) ;
- Faible valeur initiale de l'actif loué ($\leq 5\,000$ USD) ;

Durée :

- La durée d'un contrat de location correspond à la période pendant laquelle le contrat de location est non résiliable, ajustée des :
 - Périodes optionnelles de prolongation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer ;
 - Périodes optionnelles de résiliation du contrat de location que le preneur a la certitude raisonnable de ne pas exercer.

Les durées de location retenues par le Groupe ABB par nature d'actif loué se présentent comme suit :

- Occupation temporaire du domaine public : 20 ans
- Bail commercial : 9 ans
- Bail à usage d'habitation : 3 ans
- Véhicules en LLD : durée du contrat de location.

- **Loyers**

Les paiements retenus pour l'évaluation de la dette locative et du droit d'utilisation correspondent à la somme des :

- Loyers fixes (y compris « fixes en substance ») ;
- Loyers variables basés sur un indice ou un taux ;
- Prix d'exercice de l'option d'achat ;
- Pénalités de sortie (si l'estimation de la durée de location implique le paiement de pénalités) ;
- Montants payables au titre des garanties de la valeur résiduelle.

17. Interprétation IFRIC 23 : incertitude relative aux traitements des impôts sur le résultat

L'IFRIC 23 clarifie les dispositions d'IAS 12 « impôt sur le résultat » et précise de quelle manière l'incertitude doit être prise en compte dans la comptabilisation des impôts sur le résultat dans les comptes annuels.

L'IFRIC 23 est applicable au premier janvier 2019, selon l'une des deux approches suivantes :

- Approche totalement rétrospective selon la norme IAS 8, si une entité peut le faire sans avoir recours à des connaissances a posteriori ;
- Approche dite partiellement rétrospective, avec prise en compte de l'effet cumulatif de la première application dans le RAN ou dans d'autres éléments appropriés des capitaux propres du bilan d'ouverture.

Le groupe ABB a opté pour l'approche rétrospective partielle en comptabilisant l'effet cumulatif de l'application initiale dans les capitaux propres du bilan d'ouverture.

BILAN IFRS

En milliers de DH

ACTIF IFRS	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux	3.592.275	3.253.304
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	12.035.571	7.132.620
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2.517.440	3.514.833
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	9.518.131	3.617.787
Instruments dérivés de couverture		
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	16.085.345	15.820.507
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	16.085.345	15.820.507
Titres au coût amorti	15.142.268	15.213.539
Prêts et créances sur les établissements de crédit et assimilés, au coût amorti	37.112.910	36.172.232
Prêts et créances sur la clientèle, au coût amorti	11.428.066	11.344.521
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Placements des activités d'assurance		
Actifs d'impôts exigibles	702.022	677.550
Actifs d'impôts différés	480.662	735.178
Comptes de régularisation et autres actifs	1.752.755	1.699.349
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participation dans les entreprises mises en équivalence		
Immeubles de placement	12.514	12.514
Immobilisations corporelles	1.635.892	1.217.817
Immobilisations incorporelles	565.339	575.003
Ecarts d'acquisition		
TOTAL ACTIF	100.545.618	93.854.133

BILAN IFRS

En milliers de DH

PASSIF IFRS

		31/12/2024	31/12/2023
Banques centrales, Trésor Public, Services des chèques postaux			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option			
Instruments dérivés de couverture			
Titres de créances émis			
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	Note 5	15.026.258	15.878.451
Dettes envers la clientèle	Note 6	75.152.737	68.484.188
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants	Note 7	579.718	200.366
Passifs d'impôts différés	Note 7	622.475	759.909
Comptes de régularisation et autres passifs	Note 8	2.019.246	2.788.711
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés			
Passifs relatifs aux contrats des activités d'assurance			
Provisions pour risques et charges	Note 10	363.156	366.216
Subventions, fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		2.475	2.610
Dettes subordonnées	Note 11	2.349.596	2.352.293
Capitaux propres		4.429.958	3.021.387
Capital et réserves liées		1.711.786	1.169.928
Réserves consolidées		1.715.397	1.542.367
Part du Groupe		1.715.397	1.542.367
Part des minoritaires			
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		131.389	14.262
Résultat de l'exercice		871.387	294.829
Part du Groupe		871.387	294.829
Part des minoritaires			
TOTAL PASSIF		100.545.618	93.854.133

COMPTE DE RESULTAT IFRS

	En milliers de DH	
	31/12/2024	31/12/2023
Intérêts, rémunérations et produits assimilés	2.583.856	2.276.910
Intérêts, rémunérations et charges assimilés	1.390.898	1.287.985
Marge d'intérêts	1.192.957	988.925
Commissions perçues	1.005.766	894.597
Commissions servies	174.565	124.607
Marge sur commissions	831.201	769.990
Gains ou pertes nets résultant des couvertures de position nette		
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	1.263.504	662.910
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction	787.294	519.204
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat	476.211	143.707
Gains ou pertes nets des instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	30.778	(32.700)
Produits des autres activités	78.511	75.505
Charges des autres activités	135.230	118.774
Produit net Bancaire	3.261.721	2.345.856
Charges générales d'exploitation	1.521.113	1.462.496
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations	224.472	227.276
Résultat brut d'exploitation	1.516.136	656.084
Coût du risque	(26.014)	(158.103)
Résultat d'exploitation	1.490.122	497.981
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées et des coentreprises mises en équivalence		
Gains ou pertes nets sur autres actifs		431
Variations de valeurs des écarts d'acquisition		
Résultat avant impôts	1.490.122	498.412
Impôts sur les bénéfices	618.735	203.583
Résultat net	871.387	294.829
Résultat hors groupe		
Résultat net part du groupe	871.387	294.829

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	En milliers de DH	
	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôts	1.490.122	498.412
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	72.156	73.005
+/- Dotations nettes pour dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes pour dépréciation des actifs financiers		
+/- Dotations nettes aux provisions	25.878	158.103
+/- Quote-part de résultat lié aux sociétés mises en équivalence		
+/- Perte nette (gain net) des activités d'investissement		(431)
+/- Perte nette (gain net) des activités de financement		
+/- Autres mouvements	(174.175)	(126.432)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	(76.141)	104.246
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit et assimilés	(4.182.231)	1.874.534
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	6.585.004	(400.221)
+/- Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(4.856.522)	6.217.416
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(450.856)	674.521
- Impôts versés	(618.735)	(203.583)
Diminution (augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	(3.523.341)	8.162.667
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	(2.109.360)	8.765.324
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	71.270	(5.911.446)
+/- Flux liés aux immeubles de placement		
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(481.372)	7.002
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(410.102)	(5.904.444)
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	471.769	42.339
+/- Autres flux provenant des activités de financement	(2.697)	1.047.835
Flux nets de trésorerie lié aux opérations de financement	469.072	1.090.174
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie		
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(2.050.390)	3.951.054
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	2.751.203	(1.199.851)
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3.253.304	2.980.006
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(502.101)	(4.179.857)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	700.814	2.751.203
Caisse, Banques centrales, CCP (actif & passif)	3.592.275	3.253.304
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	(2.891.461)	(502.101)
Variation de la trésorerie nette	(2.050.390)	3.951.054

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU 31 Décembre 2024

	En milliers de DH							
	Capital	Réserves liées au capital	Actions propres	Réserves et résultats consolidés	Gains ou pertes latents ou différés	Capitaux propres part Groupe	Intérêts minoritaires	Total
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2023	1.086.772	83.156		1.837.196	14.262	3.021.387		3.021.387
Autres mouvements								
Capitaux propres au 1er janvier 2024 corrigés	1.086.772	83.156		1.837.196	14.262	3.021.387		3.021.387
Opérations sur capital	530.366	11.492		-11.492		530.366		530.366
Paielements fondés sur des actions								
Opérations sur actions propres								
Dividendes				-110.307		-110.307		-110.307
Autres								
Résultat de l'exercice				871.387		871.387		871.387
Immobilisations corporelles et incorporelles : Réévaluations et cessions								
Instruments financiers : variation de juste valeur et transferts en résultat					117.126	117.126		117.126
Ecart de conversion : variation et transferts en résultat								
Gains ou pertes latents ou différés					117.126	117.126		117.126
Variation de périmètre								
Capitaux propres clôture au 31 décembre 2024	1.617.137	94.649		2.586.784	131.389	4.429.958		4.429.958

Note 1 - VALEURS EN CAISSE, BANQUES CENTRALES, TRESOR PUBLIC, SERVICE DES CHEQUES POSTAUX

		En milliers de DH
	31/12/2024	31/12/2023
Valeurs en caisse	3.309.761	2.446.682
Banques centrales	282.514	806.622
Trésor public		
Service des chèques postaux		
Banque centrale, trésor public, service des chèques postaux	282.514	806.622
Valeurs en caisse, banques centrales, trésor public, service des chèques postaux	3.592.275	3.253.304

Note 2 - ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

En milliers de DH						
31/12/2024			31/12/2023			
	Portefeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total	Portefeuille de transactions	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Total
ACTIFS FINANCIERS						
Actions et autres titres à revenu variable	2.517.440	9.518.131	12.035.571	3.514.833	3.617.787	7.132.620

REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR

En milliers de DH						
	31/12/2024			31/12/2023		
	<u>Prix de marché</u>	<u>Modèle avec paramètres observables</u>	<u>Modèle avec paramètres non observables</u>	<u>Prix de marché</u>	<u>Modèle avec paramètres observables</u>	<u>Modèle avec paramètres non observables</u>
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	2.517.440			3.514.833		
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	9.518.131			3.617.787		
Total	12.035.571			7.132.620		

Note 3 - ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

En milliers de DH

	31/12/2024			31/12/2023		
	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions	Juste valeur	Gains ou pertes latentes	Provisions
Bons du Trésor et valeurs assimilées	12.763.070	165.944		11.693.013	(38.660)	
Obligations	2.022.187	54.171	(5.861)	2.376.038	67.140	(21.012)
Titres de créances négociables	1.300.029	15.559	(5.139)	1.751.398	(3.237)	(7.410)
Actions et autres titres à revenu variable						
Titres de participation non consolidés	58			58		
Total	16.085.345	235.675	(11.000)	15.820.507	25.243	(28.422)

REPARTITION SELON LE NIVEAU DE JUSTE VALEUR

En milliers de DH

	31/12/2024			31/12/2023		
	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables	Prix de marché	Modèle avec paramètres observables	Modèle avec paramètres non observables
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
ACTIFS FINANCIERS						
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		16.085.345	58		15.820.507	58
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables						

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et valeurs assimilées			
Obligations	5.861		74.930 (*)
Titres de créances négociables	5.139		
Actions et autres titres à revenu variable			
Titres de participation non consolidés			
Dépréciations au 31 décembre 2024	11.000		74.930
Dépréciations au 31 Décembre 2023	28.422		69.430

(*) Provision durable IAS 39 classée en Bucket 3

EXPOSITION PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	15.765.396		74.930
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables			
Exposition au 31 décembre 2024	15.765.396		74.930
Exposition au 31 Décembre 2023	15.643.109		69.430

Note 4 - TITRES AU COUT AMORTI

		En milliers de DH
	31/12/2024	31/12/2023
Titres de créance négociables	13.003.189	13.083.947
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales	13.003.189	13.083.947
Autres titres de créance négociables		
Obligations	2.139.080	2.129.591
Obligations d'Etat	2.139.080	2.129.591
Autres obligations		
Total	15.142.268	15.213.539

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bons du Trésor et autres effets mobilisables auprès des Banques Centrales			
Autres titres de créance négociables			
Obligations d'Etat	1.301		
Autres obligations			
Dépréciations au 31 décembre 2024	1.301		
Dépréciations au 31 Décembre 2023	15.791		

EXPOSITION PAR BUCKETS

	En milliers de DH		
	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Titres au coût amorti	15.142.268		69.430
Exposition au 31 décembre 2024	15.142.268		
Exposition au 31 Décembre 2023	15.213.539		69.430

Note 5 - PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

		En milliers de DH
	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à vue	132.275	374.441
Prêts	36.980.635	35.797.791
Opérations de pension		
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit avant dépréciation	37.112.910	36.172.232
Dépréciation des prêts et créances émis sur les établissements de crédit		
Total des prêts consentis et créances sur les établissements de crédit nets de dépréciation	37.112.910	36.172.232

DETTES ENVERS LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes à vue	223.737	476.475
Emprunts	3.000.071	400.067
Opérations de pension	11.802.451	15.001.909
Total des dettes envers les établissements de crédit	15.026.258	15.878.451

Note 6 - PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE

	31/12/2024	En milliers de DH 31/12/2023
Comptes ordinaires débiteurs	76.088	66.790
Prêts consentis à la clientèle	10.186.189	9.325.260
Opérations de pension	1.654.939	2.394.695
Opérations de location-financement		
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle (avant dépréciation)	11.917.215	11.786.745
Dépréciation des prêts et créances sur la clientèle	(489.149)	(442.224)
Total des prêts consentis et créances sur la clientèle nets de dépréciation	11.428.066	11.344.521

DETTES ENVERS LA CLIENTELE

	31/12/2024	31/12/2023
Comptes ordinaires créditeurs	35.937.582	31.999.033
Comptes à terme	86.289	76.743
Comptes d'épargne	36.720.602	35.251.886
Bons de caisse	3.823	3.892
Opérations de pension	594.176	
Autres comptes créditeurs	1.810.265,27	1.152.633
Total des dettes envers la clientèle	75.152.737	68.484.188

VENTILATION DES DEPRECIATIONS PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	40.982	111.217	336.222
Hors Bilan	729		
Dépréciations au 31 décembre 2024	41.711	111.217	336.222
Dépréciations au 31 Décembre 2023	45.749	132.366	264.109

EXPOSITION PAR BUCKETS

	Bucket 1	Bucket 2	Bucket 3
Bilan	8.887.144	446.964	731.526
Hors Bilan	265.126		
Expositions au 31 décembre 2024	9.152.270	446.964	731.526
Expositions au 31 Décembre 2023	8.273.145	509.142	566.854

Note 7 - IMPOTS COURANTS ET DIFFERES

	En milliers de DH	
	31/12/2024	31/12/2023
Impôts courants	702.022	677.550
Impôts différés	480.662	735.178
Actifs d'impôts courants et différés	1.182.684	1.412.728
Impôts courants	579.718	200.366
Impôts différés	622.475	759.909
Passifs d'impôts courants et différés	1.202.192	960.276

Note 8 - COMPTES DE REGULARISATION, ACTIFS ET PASSIFS DIVERS

		En milliers de DH
	31/12/2024	31/12/2023
Dépôts de garantie versés et cautionnements constitués	323	323
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres	1	1
Comptes d'encaissement		
Part des réassureurs dans les provisions techniques		
Produits à recevoir et charges comptabilisées d'avance	143.110	139.204
Autres débiteurs et actifs divers	1.609.320	1.559.820
Total des comptes de régularisation et actifs divers	1.752.755	1.699.349
Dépôts de garantie reçus		
Comptes de règlements relatifs aux opérations sur titres		
Comptes d'encaissement		
Charges à payer et produits constatés d'avance	224.556	314.434
Autres créditeurs et passifs divers	1.794.690	2.474.277
Total des comptes de régularisation et passifs divers	2.019.246	2.788.711

Note 9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

En milliers de DH

	31/12/2024			31/12/2023		
	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable	Valeur brute comptable	Cumul des amortissements et pertes de valeur	Valeur nette comptable
Terrains et constructions	542.670	(5.066)	537.604	12.304	(3.236)	9.068
Equipement, mobilier, installations	513.078	(415.913)	97.165	479.478	(388.945)	90.533
Biens mobiliers donnés en location						
Autres immobilisations	1.827.766	(826.644)	1.001.122	1.854.243	(736.028)	1.118.216
Total Immobilisations corporelles	2.883.514	(1.247.623)	1.635.892	2.346.026	(1.128.209)	1.217.817
Logiciels informatiques acquis	171.885	(147.834)	24.051	164.500	(131.158)	33.341
Logiciels informatiques produits par l'entreprise						
Autres immobilisations incorporelles	541.288		541.288	541.661		541.661
<i>dont fonds de commerce acquis</i>	536.000		536.000	536.000		536.000
Total immobilisations incorporelles	713.173	(147.834)	565.339	706.161	(131.158)	575.003

Note 10 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

En milliers de DH

	31/12/2023	Dotations	Reprises	31/12/2024
Provisions pour litige	4.429	2.614	1.675	5.368
Provisions pour risques fiscaux				
Provisions pour restructurations				
Autres provisions pour risques et charges	361.787	53.301	57.301	357.787
Provisions pour risques et charges	366.216	55.915	58.976	363.156

Note 11 - DETTES REPRESENTEES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNEES

		En milliers de DH
	31/12/2024	31/12/2023
Autres dettes représentées par un titre		
Titres de créances négociables		
Emprunts obligataires		
Emprunts subordonnés	2.349.596	2.352.293
à durée déterminée	602.698	602.780
à durée indéterminée	1.746.899	1.749.513
Titres subordonnés		
à durée déterminée		
à durée indéterminée		
Fonds publics affectés et fonds spéciaux de garantie		
Total	2.349.596	2.352.293

Note 12 - ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

	31/12/2024	En milliers de DH 31/12/2023
Engagements de financement donnés	260.157	202.134
Etablissements de crédit		
Clientèle	120.028	95.451
Autres engagements en faveur de la clientèle	140.129	106.682
Engagements de financement reçus		
Etablissements de crédit		
Clientèle		

ENGAGEMENTS DE GARANTIE

	31/12/2024	31/12/2023
Engagements de garantie donnés	1.812.377	1.425.431
Etablissements de crédit	1.812.377	1.425.431
Clientèle		
Cautions administratives et fiscales		
Autres cautions		
Engagements de garantie reçus	8.398.350	9.445.845
Etablissements de crédit	48.929	449.968
Clientèle	8.349.421	8.995.877

Note 13 - PARTIES LIEES

	En milliers de DH	
	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Actif		
Prêts, avances et titres		495.393
Comptes ordinaires		495.393
Prêts		
Titres		
Opérations de location financement		
Actifs divers		20.484
	Total	515.877
Passif		
Dépôts		
Comptes ordinaires		
Autres emprunts		
Dettes représentées par un titre		
Passifs divers		36.386
	Total	36.386
Engagements de financement et de garantie		
Engagements donnés		
Engagements reçus		

ELEMENTS DE RESULTAT RELATIFS AUX OPERATIONS REALISEES AVEC LES PARTIES LIEES

	Entreprises consolidées par mise en équivalence	Entreprises consolidées par intégration globale
Intérêts et produits assimilés		
Intérêts et charges assimilées		
Commissions (produits)		
Commissions (charges)		73.536
Prestations de services fournies		9.456
Prestations de services reçues		
Loyers reçus		7.156
Autres		

Note 1 - MARGE D'INTERETS

En milliers de DH

	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Opérations avec la clientèle	554.812	(827.199)	(272.387)	486.682	(727.519)	(240.837)
Comptes et prêts / emprunts	528.389	(768.037)	(239.649)	478.446	(654.003)	(175.557)
Opérations de pensions	26.423	(59.162)	(32.739)	8.237	(73.517)	(65.280)
Opérations de location-financement						
Opérations interbancaires	1.119.054	(563.562)	555.492	953.033	(560.466)	392.567
Comptes et prêts / emprunts	1.119.016	(36.924)	1.082.092	952.378	(50.673)	901.705
Opérations de pensions	38	(526.638)	(526.600)	655	(509.793)	(509.138)
Emprunts émis par le Groupe						
Instruments de couverture de résultats futurs						
Instruments de couverture des portefeuilles couverts en taux Portefeuille de transaction						
Titres à revenu fixe						
Opérations de pensions						
Prêts / emprunts						
Dettes représentées par un titre						
Actifs à la juste valeur par capitaux propres	462.519	(137)	462.383	399.370		399.370
Actifs au coût amorti	447.470		447.470	437.824		437.824
Total des produits et charges d'intérêt ou assimilés	2.583.856	(1.390.898)	1.192.957	2.276.910	(1.287.985)	988.925

Note 2 - COMMISSIONS NETTES

En milliers de DH

	31/12/2024			31/12/2023		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Commissions nettes sur opérations	453.801	(119.920)	333.881	359.989	(79.356)	280.634
Avec les établissements de crédit						
Avec la clientèle	451.964		451.964	357.602		357.602
Sur titres	1.837	(10.014)	(8.177)	2.387	(13.313)	(10.926)
De change		(109.906)	(109.906)		(66.043)	(66.043)
Sur autres instruments financiers						
Prestations de services bancaires et financiers	551.965	(54.645)	497.320	534.608	(45.252)	489.356
Produits nets sur moyens de paiement	289.618		289.618	295.229		295.229
Assurance						
Autres	262.347	(54.645)	207.702	239.379	(45.252)	194.127
Produits nets de commissions	1.005.766	(174.565)	831.201	894.597	(124.607)	769.990

Note 3 - GAINS NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS EVALUES EN VALEUR DE MARCHÉ PAR RESULTAT

En milliers de DH

	31/12/2024			31/12/2023		
	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total	Portefeuille de transaction	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	Total
Titres à revenu fixe et variable	787.294	476.211	1.263.504	519.204	143.707	662.910
Instruments financiers dérivés						
Opérations de pension						
Prêts						
Emprunts						
Réévaluation des portefeuilles couverts en taux						
Réévaluation des positions de change						
Total	787.294	476.211	1.263.504	519.204	143.707	662.910

Note 4 - GAINS NETS SUR ACTIFS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES

		En milliers de DH
	31/12/2024	31/12/2023
Titres à revenu fixe	30.778	(32.700)
Plus ou moins-values de cession sur Bons du Trésor et valeurs assimilées	21.517	(22.641)

Note 5 - PRODUITS ET CHARGES DES AUTRES ACTIVITES

En milliers de DH						
31/12/2024			31/12/2023			
Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net	
Produits nets de l'activité d'assurance						
Produits nets des immeubles de placement						
Produits nets des immobilisations en location simple						
Produits nets de l'activité de promotion immobilière						
Autres produits et charges	78.511	135.230	(56.719)	75.505	118.774	(43.269)
Total net des produits et charges des autres activités	78.511	135.230	(56.719)	75.505	118.774	(43.269)

Note 6 - CHARGES GENERALES D'EXPLOITATION

		En milliers de DH
	31/12/2024	31/12/2023
Charges de personnel	852.948	831.236
Impôts et taxes	81.584	78.861
Charges externes	558.071	493.450
Autres charges générales d'exploitation	28.510	58.949
Total	1.521.113	1.462.496

Note 7 - COUT DU RISQUE DE LA PERIODE

	En milliers de DH	
	31/12/2024	31/12/2023
Dotations nettes des reprises	(5.600)	(141.776)
Dépréciation du risque de crédit des prêts et créances	(46.925)	(90.766)
Dépréciation du risque de crédit des titres	42.438	(32.139)
Risques et charges	(1.113)	(18.871)
Dotations nettes des reprises		
Engagements de financement		
Engagements de garantie		
Autres	(20.414)	(16.328)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables provisionnées		
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non provisionnées	(20.414)	(16.328)
Récupérations sur prêts et créances amorties		
Coût du risque	(26.014)	(158.103)

Note 8 - GAINS ET PERTES SUR LES AUTRES ACTIFS

	En milliers de DH	
	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation		
Plus-values de cession		431
Moins-values de cession		
Gains ou pertes sur autres actifs		431

Note 9 - IMPOTS SUR LES BENEFICES

CHARGE NETTE DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

		En milliers de DH
	31/12/2024	31/12/2023
Charge d'impôts courants	569.829	191.288
Charge nette d'impôt différés de l'exercice	48.906	12.295
Charge nette de l'impôt sur les bénéfices	618.735	203.583

TAUX EFFECTIF D'IMPOT

	31/12/2024	31/12/2023
Résultat avant impôt	1.490.122	498.412
Charges d'impôt sur les bénéfices	618.735	203.583
Taux d'impôt effectif moyen	41,52%	40,85%

Note 9 - Immeubles de placement

En milliers de DH

Valeur brute	Valeur brute au 31/12/2023	Acquisitions	Cessions	Reclassements et variation de périmètre	Valeur brute au 31/12/2024	Juste valeur au 31/12/2024
Valeur brute	12 514	-	-	-	12 514	13.160
Amortissement et dépréciations	-	-	-	-	-	-
Net	12 514	-	-	-	12 514	13.160